

Munissez vous de ce bulletin pour visiter le Musée des arts et métiers avant ou après l'Assemblée.

Deuxième trimestre 2011

INTERPIERRE

N° 77 du 1.04 au 30.06.2011

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Internet www.paref-gestion.com

BULLETIN D'INFORMATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE LE 11 MAI À 10 H

Cher Associé,

Avec ce bulletin trimestriel, je vous prie d'assister à l'Assemblée générale mixte d'Interpierre, qui se tiendra :

Mercredi 11 mai 2011 à 10h au Musée des arts et métiers, 60 rue Réaumur, Paris 3ème,

avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2010,
- Affectation des résultats,
- Modifications statutaires (art 2, art 6, art 7, art 18),
- Transformation de la SCPI en OPCI SPPICAV,
- Transformation de la SCPI en OPCI FPI,
- Questions diverses.

Conformément à la loi, il a été mis à l'ordre du jour des résolutions relatives à la transformation éventuelle de votre SCPI en OPCI. La société de gestion ainsi que le Conseil de Surveillance estiment toutefois que cela n'est pas souhaitable pour les associés. Les pouvoirs seront donc utilisés pour voter contre la transformation d'Interpierre en OPCI.

Dans le cadre de la distribution couplée du dividende 2010 et de l'acompte trimestriel d'avril 2011, il vous est proposé de réinvestir dans Interpierre à un prix d'émission réduit, 940 € au lieu de 1 000 €. Pour ce faire, vous trouverez ci-joint une lettre explicative avec un coupon réponse.

Je souhaite que vous veniez nombreux vous exprimer à l'Assemblée. Vous trouverez ci-joint le rapport annuel et une formule de pouvoir ou de vote par correspondance à nous retourner, pour le cas où vous ne pourriez y assister.

Thierry GAIFFE

Évolution du capital : Le capital s'élève à 16 461 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Capital final	Souscripteurs	Retraits en attente
I	16 355	112	6	16 461	255	0

Marché secondaire : Il y a eu 2 demandes de retrait pour 6 parts au cours du trimestre, traitée immédiatement. Il n'y a pas de liste d'attente.

Mouvements du patrimoine : Une cession a été réalisée ce trimestre, celle du dernier actif détenu à l'étranger .Cette cession marque une étape dans le repositionnement stratégique de votre Scpi.

Situation locative : Le taux d'occupation financier s'élève à 81,3 % contre 84,5 % le trimestre précédent du fait du départ d'un locataire à Lognes (77). Le taux d'occupation physique ressort à 86,3 % contre 90,9 % le trimestre précédent. La société de gestion s'active fortement pour relouer les biens vacants.

Souscription : Le prix de la part reste fixé à 1 000 €. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés).

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 900 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds est égal à la valeur de réalisation en vigueur moins 10 % soit 781,20 € jusqu'à l'Assemblée générale puis 750,60 € ensuite.

Dividende 2010 : Un dividende de 39 € / part au titre de 2010 sera distribué après approbation de l'assemblée générale.

Dividende trimestriel 2011 : A compter de 2011, le dividende sera versé trimestriellement. L'acompte d'avril a été fixé à 10,5 € par part (sous réserve de l'accord des commissaires aux comptes). Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux. **Attention, cet acompte sera exceptionnellement versé début juin avec le dividende 2010 pour vous permettre d'opter en temps utile pour le réinvestissement à 940 €.**

Internet : Le site www.paref-gestion.com contient tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion. La société de gestion offre la possibilité de souscrire en ligne via le site www.paref-gestion.com.

Assemblée générale mixte : Notez bien la date et l'heure de l'assemblée générale et n'oubliez pas de signer votre pouvoir ou votre bulletin de vote par correspondance si vous ne pouvez pas venir.

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.